

# **Enviro lac Gauvreau**

## **Plan stratégique 2025-2030**

### **Notre vision**

Un lac Gauvreau propre, sain et écologiquement durable au sein d'un plus large écosystème florissant.

### **Notre mission**

Nous travaillerons avec les occupants des propriétés, nos partenaires, d'autres intervenants et la communauté du lac pour protéger et améliorer le lac Gauvreau dans le cadre d'un écosystème propre, sain et durable que tous pourront utiliser et apprécier de manière responsable. Nous y arriverons en recueillant des renseignements, en sensibilisant davantage le public, en menant des activités de prévention et de réparation et en plaidant auprès des autorités publiques.

### **Nos principaux objectifs**

(extrait de l'article 2 des Règlements de l'association)

Les objectifs de l'Association sont d'améliorer la qualité de l'eau du lac Gauvreau et de protéger l'environnement du lac en entreprenant ou en favorisant des actions qui incluent, sans toutefois s'y limiter:

- a) Acquérir une connaissance approfondie du lac Gauvreau et du bassin versant qui l'alimente.
- b) Suivre rigoureusement tous les facteurs pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement du lac.
- c) Sensibiliser le public aux problèmes qui menacent la santé du lac et à l'importance de l'environnement lacustre en général.
- d) Promouvoir des pratiques écoresponsables auprès des propriétaires riverains du lac Gauvreau et des usagers du lac Gauvreau en général.
- e) Adopter et mettre en œuvre des activités, des projets et des mesures visant à maintenir et à améliorer l'environnement du lac; et
- f) Plaidoyer auprès des autorités responsables pour l'adoption et l'harmonisation de mesures visant à améliorer la santé du lac Gauvreau et des lacs de la région de l'Outaouais en général.

# Priorités stratégiques 2025-2030

## A. Collecte de renseignements et suivi

**Priorité stratégique 1:** Recueillir régulièrement des données et développer une connaissance approfondie du lac Gauvreau et de son bassin versant, incluant le suivi de la qualité de l'eau et la détermination des facteurs affectant sa fonctionnalité écologique.

## B. Sensibilisation du public, communication et plaidoyer

**Priorité stratégique 2:** Partager régulièrement de l'information et communiquer par divers moyens avec les membres, les occupants des propriétés, les gouvernements et d'autres intervenants sur les questions relatives à la santé du lac et au travail de l'association.

**Priorité stratégique 3:** Établir des partenariats avec d'autres associations de lac.

**Priorité stratégique 4:** Revendiquer auprès des divers paliers de gouvernement sur des questions d'intérêt commun.

## C. Activités préventives et correctives

**Priorité stratégique 5:** Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer l'intégrité écologique du lac.

**Priorité stratégique 6:** Prévenir et contrôler l'installation d'espèces envahissantes dans le lac, ou la dégradation de cet enjeu.

**Priorité stratégique 7:** Faciliter la coordination des mesures préventives et correctives et renouveler l'engagement actif des occupants des propriétés, des utilisateurs et des autres intervenants dans la protection du lac.

## D. Leadership et gouvernance exemplaire et gestion optimale des ressources

**Priorité stratégique 8:** Maintenir et améliorer les systèmes, les installations et l'infrastructure opérationnels et administratifs de l'association.

**Priorité stratégique 9:** Veiller à la rigueur et à la consistance d'un conseil d'administration doté de compétences et d'intérêts diversifiés.

**Priorité stratégique 10:** Considérer la mise en œuvre d'un processus visant à définir, recruter et financer le personnel rémunéré pour soutenir l'administration du conseil et à ses activités.

**Priorité stratégique 11:** Augmenter le nombre de membres et l'engagement général des intervenants dans le travail de l'association.

**Priorité stratégique 12:** Rechercher des subventions gouvernementales et d'autres formes de soutien financier pour les divers projets et activités de l'association.

Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, le 12 février 2025.